

Image not found or type unknown



UNE CLAUSE DE NON CONCURENCE

Par **Patrice06**, le **30/03/2016** à **17:35**

Bonjour

j ai vendue mon entreprise de déménagement et transport il y a 2 ans dans le 35 avec l accord verbal du repreneur je devais revenir faire du montage de meuble dans cette région c était un accord aujourd hui il n est plus d accord dans le contrat de vente nous avons évoquer que celui ci devait me prevenir et avoir l accord de moi pour effectuer les dépenses de plus de 2000 euro ceux qui n as pas été fait sur 2 ans Ma question vue que cette personne n as pas tenue son engagement est ceux que ceux contrat et surtout cette clause peut s annuler cordialement